



# CHARTRE PROFESSIONNELLE DE QUALITE

Je soussigné, A.P.R Sécurité m'engage sur l'honneur a respecter les 8 points de la présente Charte.

- 1 **E**tre titulaire de l'autorisation Administrative prévue par la loi régissant les sociétés de sécurité et se conforter aux textes législatifs et réglementaires s'y afférant.
- 2 **A**ppliquer les dispositions sociales en respectant la Convention Collective Nationale des Entreprises de Prévention et Sécurité N°3196.
- 3 **A**ssurer et garantir en responsabilité Civile Professionnelle à la mesure des risques Encourus, l'ensemble des prestations dues à notre clientèle.
- 4 **M**ettre en place un Plan Assurance Qualité qui permettent via des indicateurs de mesurer avec le client le respect des prestations tel que défini dans le cahier des charges.
- 5 **O**bserver avec rigueur dans le respect de la spécificité du client la règle déontologique de Confidentialité et de réserve.
- 6 **D**onner a nos collaborateurs la formation minimale exigée et les niveaux de Compétence et de Qualification en rapport avec leur poste de travail.
- 7 **C**ontribuer a l'effort d'insertion sociale mené par la profession et veiller au respect des conditions d'hygiène et sécurité pour les Salariés.
- 8 **S'**impliquer dans la promotion et la valorisation de l'image de marque de notre profession et de son éthique.

A LYON, le 26 juin 2005

Roberto PEREZ  
Gérant d'A.P.R Sécurité

**A.P.R. SECURITY**

370, Bd de Balmont - 69009 LYON

Tél. : 04 78 64 95 44 / Fax : 04 78 64 92 34

Email : apr.security@free.fr

SARL au capital de 10 000 €

Siret : 482 037 420 00013